

L'objet des présentes conditions générales s'entendent entre la SASU DIJANIME immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro Dijon B 821 893 526 dont le siège social est situé 25 rue des Contours Bernard 21560 Couternon, et tout CLIENT ayant signé un devis auprès de cette dernière.

PRESTATION DJ

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat est un contrat de prestation d'animation musicale ayant pour objet l'apport de matériel audio (platines CD, table de mixage, amplificateurs, enceintes...) (selon forfait choisi), L'apport de matériel d'éclairage et d'effet (laser, lyres, scans, stroboscope, machine à fumée, etc...) (selon forfait choisi) L'apport de matériel vidéo (si option choisie).
La prestation de disc-jockey sous forme de forfait mis en place en fonction des besoins du client.

ARTICLE 2 : TARIFS

En contrepartie des prestations définies à l'article 1 ci-dessus, le client versera au prestataire la somme définie par le devis préalablement accepté et signé par le client, ventilée de la manière suivante :

- 30% à la signature des présentes
- 70%, constituant le solde, la semaine avant la prestation, ou au maximum au début de la prestation (Matériel en place) .

Les frais engagés par le prestataire : de déplacement, d'hébergement, de repas et frais annexes, nécessaires à l'exécution de la prestation feront l'objet d'une facturation forfaitaire définie par devis et soumis à l'approbation du client. S'ils n'apparaissent pas dans le devis, aucun supplément ne sera demandé. Le règlement est à faire au nom de DIJANIME.

ARTICLE 3 : DURÉE

Les prestations sont prévues pour une durée maximum de 10 heures, modulables et non fractionnables. La fin de la prestation est fixée à 4 Heures du matin pour les mariages, 3 heures pour les anniversaires, et 2 heures pour les soirées d'entreprise. Le tarif de L'heure supplémentaire est fixée à 190€ HT (228€ TTC) et réglée directement au DJ en place . Les dates et heures de la prestation seront fixées avec le client et ou décidées au moment venu (Ex à 3H45 lors d'un mariage).

ARTICLE 4 : EXÉCUTION DE LA PRESTATION

Le prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article 1, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

L'organisateur s'engage à ce que la soirée ait lieu dans un établissement apte à recevoir du public et à respecter toutes les formalités habituelles d'organisation (normes de sécurité). Il devra être mis à disposition 2 Lignes/prises EDF séparées (pas sur le même fusible) avec prise de terre ainsi qu'un espace d'au moins 20 m².

ARTICLE 5 : LOCATION

Etant donné les contrats signés très à l'avance et notre veille constante sur les nouveautés, le mobilier, le matériel technique audiovisuel et tout autres solutions proposées dans le devis pourront être différents en fonction de nos investissements mais toujours d'un niveau de qualité supérieur. Les couleurs et modèles peuvent donc varier. Les clients profiteront de ces nouveautés sans aucune augmentation de prix. Le matériel en location sera rendu tel que livré, rangé et dans le même état. A défaut, une facture sera établie pour les réparations éventuelles sur le matériel audiovisuel et autres temps de rangement pour le mobilier.

ARTICLE 6 : RÉSILIATION

Le présent contrat pourra être résilié à tout instant par le client, sous la réserve d'un préavis de 120 jours. Dans cette hypothèse, les sommes déjà perçues par le prestataire lui demeureront acquises.

ARTICLE 7 : RÉFÉRENCEMENT

Le client accepte que le prestataire puisse faire figurer parmi ses références (actualité site internet, réseaux sociaux etc) les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 8 : ASSURANCE

DIJANIME dispose d'une assurance responsabilité professionnelle (voir au bas du devis joint)

LE TUB DES TUBES / TRIPORTEURS / PHOTOBOOTH

1 : PRESTATION

L'option Le tub des tubes, marque déposée à l'Inpi et toutes autres solutions de secours sont avant tout des prestations Dj vinyle et ou en numérique s'accompagnant de disques vinyles anciens récents et timecodés au besoin.

Les prestations se font dans nos « Dj Truck » en fonction des événements extérieurs indépendants de notre volonté (météo, changement de lieu etc) mais toujours avec ce choix de disques vinyles à la demande ou en mode dj traditionnel, le décor. La durée de prestation peut varier en fonction de l'événement.

2 : SÉCURITÉ, ACCÈS

Si toutes les conditions sont réunies, voici les besoins pour une prestation réalisée en sécurité:

Nos concepts DJ truck et bar à vinyles doivent bénéficier d'une mise en place en lieu sûr et sans aucune complication.

Il devra être mis à disposition une place ou stationner en toute sécurité sur terrain plat et meuble (gravier compactés, goudrons, dalles, béton etc) à l'endroit où la prestation est prévue. Une fois la place définie, le Tub des Tubes est mis de niveau et ne sera plus déplaçable. Notez que l'herbe est compliquée et dans la mesure du possible ne souhaitons pas abimer les pelouses des sites nous accueillant. Dans tout les cas Dijanime n'en portera pas la responsabilité.

Aucun risque pour nos équipes mettant en cause leur sécurité, la vôtre et celle des invités ne sera toléré. Nos équipes doivent pouvoir stationner les DJ truck dans d'excellentes conditions sans manoeuvres extrêmes (plus de 750kg) sur une place adéquates à moins de 20 mètres d'une prise électrique (nous informer si au delà) et d'une envergure acceptable pour placer les Dj truck. En mode cocktail ou vin d'honneur de moins de 6H nous sommes sur batterie.

Dans la mesure du possible, les DJ trucks pourront être mis en place la veille (sur le lieu définitif mais ne doivent pas créer de gênes pour le personnel du lieu accueillant, les hôtes et invités ainsi que les accès sécurité d'urgence (pompiers ambulances etc).

3 : SOLUTION DE SECOURS

En cas de pluie, de forts vents et autres mauvaises conditions météorologiques, la prestation DJ vinyle sera toujours possible avec le même principe sans le TUB des Tubes, celui ci étant un élément décoratif de la prestation Bar à Vinyles.

Dans le cas où l'installation est jugée impossible, une régie DJ avec les platines vinyles et les disques seront placés en intérieur sur le même lieu que la prestation globale.

Si impossibilité d'exécuter la prestation dans d'excellentes conditions, l'option pourra être remplacée par d'autres options ou prestations disponibles au moment de la décision. En cas de mauvaises conditions météorologiques pendant la prestation, le Tub des Tubes sera fermé et les vinyles bâchés jusqu'au moment où le temps repasse au sec afin de préserver le matériel.

Si il est prévu un autre lieu, une tente ou autre afin de profiter du Tub en cas de pluie, neige mauvais temps, lieu inaccessible etc, notez ci dessous les mesures du Tub des Tubes :

258cm de hauteur et 208 cm en largeur.

Longueur sans flèche 460 cm

Avec flèche 530 cm

En aucun cas une tente peut être montée par dessus le TUB, mais le tub peut bien sûr être placé sous la tente sous réserve d'y accéder depuis l'extérieur en regard des dimensions communiquées ci dessus (passages hauteur largeur). Dans tous les cas, nous contacter.

Le Tub des Tubes peut aussi se placer directement en intérieur avec l'accord du propriétaire et en fonction des mesures des portes d'accès et du type de sol. Dijanime mettra tout en oeuvre pour honorer la commande en fonctions des éléments ci dessus et ne sera pas en mesure de rembourser la prestation si toutes ces conditions ne sont pas réunies.

DIVERS

Le Tub des Tubes marque déposée et protégée à l'INPI sous le numéro **DEM-4859722**

Le Tub des Tubes et les triporteurs sont assurés MMA Assurance.

la licence 4 en metal décorative n'y est que décorative et ne nous donne en aucun cas le droit de vendre des boissons et autres boissons alcoolisées.

Les disques Vinyles sont tous protégés par une pochette plastique.

Les disques vinyles pour certains de collections, rares et d'une certaine valeur, sont comptés, pesés par caisse avant et après chaque prestation.

En cas de manque, vol, dégradation, ils seront facturés au prix neuf si réédition, et au prix argus (Discogs) si pressage original d'époque. Attention donc aux verres et cigarettes au dessus des disques.

Certains anciens disques vinyles craquent et c'est tout ce qui fait leur charme mais en aucun cas ces craquements ne pourront nous être reprochés. C'est quand meme tellement bon. :-)

Photobooth :

DIJANIME propose des Photobooth haut de gamme au design soigné, offrant des réglages et une luminosité étudiés pour être placés près de la piste de danse, l'emplacement idéal pour des photos de qualité optimale. Cependant, en raison de la prolifération de Photobooth de qualité inférieure illuminant les pistes de danse comme en plein jour, ces appareils, qui ne sont pas de notre propriété, ne seront plus autorisés près de l'espace de danse. Cette mesure vise à préserver l'ambiance intimiste de l'événement et à respecter les invités les plus réservés.

Profitez de ces incroyables expériences ! Vivez votre événement !

Les présentes conditions générales sont réputées acceptées sans réserve par le CLIENT du moment qu'un acompte a été versé ou suite à la signature papier ou électronique d'un devis accepté. DIJANIME se réserve le droit de modifier ses conditions générales d'utilisation, de prestation et de location. Elles seront alors applicables dès leur mise en ligne sur le site internet dijanime.fr à l'adresse figurant sur le devis.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des conditions générales d'utilisation et de location dans leur ensemble.